



## RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SENIOR DE LA CREUSE DE SIMPLE LE 1 juin 2025

### ARTICLE 1

Le Championnat Départemental de Badminton 23 se déroulera le **1 juin 2025 au gymnase de Le Grand Bourg.**

Ce Championnat est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : en cours.  
Le juge arbitre est Isabelle Meddour.

### ARTICLE 2

Le championnat est régi par les règles de la Fédération Française de Badminton.  
L'inscription et la participation au présent tournoi, suppose la pleine et entière acceptation du présent règlement, ainsi que du protocole sanitaire en vigueur.

### ARTICLE 3

Cette compétition sénior, est ouverte de la catégorie minimes à vétérans classé NC/P/D ou R.  
Et aux tableaux suivants :

- Simples

Les tarifs sont les suivants :

- 1 tableau 10 €

### ARTICLE 4

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs licenciés à la F.F.Bad pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions. Pour tous les tableaux, il y a séparation des joueurs par classe mais les organisateurs se réservent le droit de regrouper certaines catégories dans un même tableau, ou d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant voir de constituer des séries de niveau.

### ARTICLE 5

Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel Badnet.

## ARTICLE 6

Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge arbitre. On se doit d'être présent dans la salle pour l'horaire précisée sur la convocation.

## ARTICLE 7

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait.

## ARTICLE 8

Les joueurs ont trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

## ARTICLE 9

Si désaccord sur les volants : le volant à utiliser sera :  
Le MAVIS 370 pour les plastiques et le RSL3 pour les plumes.

## ARTICLE 10

Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

## ARTICLE 11

Les classements pris en compte sont ceux entrés en vigueur au 22 mai 2025.

## ARTICLE 12

Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre et seront sans appel.

## ARTICLE 13

La tenue vestimentaire doit être conforme avec le règlement F.F.Bad.

Bon championnat et merci de votre participation.

**Le comité d'organisation du CO.DEP.23**